



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Consulat d'Algérie à Metz

قنصلية الجزائر بماتز

## Avis

Il est porté à la connaissance des citoyens algériens établis dans le **département des Ardennes** qu'**une permanence consulaire sera organisée, le dimanche 29 mars 2026, de 9h00 à 15h00**, au niveau de la Salle polyvalente, Avenue Calmette (Quartier Orzy), 08500, Revin.

Dans ce cadre, les concitoyens désireux d'introduire des demandes de passeports biométriques électroniques ou des cartes d'identité biométriques électroniques (CNIBE) sont invités à envoyer leurs dossiers par courrier postal, avant le **22 février 2026**, à l'adresse du Consulat : **01 Bis, Avenue Leclerc De-Haute-Cloques, 57000, Metz**.

Il est à préciser, à ce propos, que **les pièces constitutives des demandes**, aussi bien des passeports que des cartes nationales d'identité, sont :

- L'original de l'acte de naissance 12S ;
- Le formulaire, à télécharger sur le site du consulat, renseigné et signé (À préciser s'il s'agit d'une demande de passeport ou de carte nationale d'identité) ;
- Deux (02) photos d'identité récentes, avec fond blanc ;
- Une copie du passeport à renouveler (lorsqu'il s'agit d'un renouvellement).
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire pour les personnes âgées de 19 ans et plus ;
- Une copie de la carte de séjour en France ou copie de la carte d'identité française ;
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de six (06) mois ;
- Copie d'un justificatif d'activité (attestation de travail ou titre de pension ou certificat de scolarité pour l'année scolaire ou académique en cours).

NB :

- Les demandeurs de passeports et de cartes nationales d'identité sont priés d'envoyer des dossiers complets. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- Un autre avis sera publié pour préciser les autres prestations consulaires qui seront assurées lors de la même permanence (29/03/2026).

Metz, le 24/01/2026

